

En Ontario, sous la loi des étalons industriels, 1935, des échelles de salaires et d'heures sont obligatoires par ordre en conseil pour les industries suivantes: la plupart des métiers de la construction dans Toronto, les principaux métiers de la construction dans Ottawa et Windsor, et certains de ces métiers dans Kingston, St. Catharines, Hamilton, Kitchener, Brantford, London, Port Arthur et Fort William; les boulangeries des comtés de Waterloo, Wellington, Perth et Huron et dans Ottawa; les brasseries, les industries du meuble, des vêtements d'hommes et de garçons, des manteaux et costumes de femmes ainsi que les boutiques de modiste à travers la province; l'exploitation forestière dans le district de Port Arthur; et enfin les salons de barbier dans Toronto et Windsor.

En Alberta, sous la loi des étalons industriels, 1935, des échelles sont obligatoires par ordre en conseil comme il suit: les boulangeries à Calgary, Edmonton et le territoire voisin; les brasseries à travers la province; certains métiers de construction à Calgary, Edmonton, Wetaskiwin et les territoires voisins.

Section 3.—Coût de la vie des ouvriers.

Depuis 1913 le ministère du Travail publie tous les mois dans la *Gazette du Travail*, un nombre-indice du coût de la vie pour une famille d'ouvrier. Cet indice a pour but spécifique de mesurer l'orientation du coût de la vie de certaines classes laborieuses dont le train de vie est inférieur à celui calculé par le Bureau Fédéral de la Statistique, au moyen des nombres-indices des prix de détail, tels que paraissant pp. 826-830 du présent volume. L'indice du coût de la vie de l'ouvrier sert grandement à fixer l'échelle des salaires équitables dans les contrats du gouvernement et à régler des conflits industriels. Le tableau 4 donne un aperçu de cet indice.

4.—Fluctuations du coût de la vie au Canada, de 1914 à 1936.

(Moyenne des prix en 1913=100.)

Mois et année.	Denrées alimentaires.	Chauffage et éclairage.	Loyer.	Vêtement.	Divers.	Tous articles. ¹
Déc. 1914.....	108	98	97	103	100	103
Déc. 1915.....	111	96	94	115	110	107
Déc. 1916.....	138	109	95	136	122	124
Déc. 1917.....	167	125	102	158	134	143
Déc. 1918.....	186	146	111	185	151	162
Déc. 1919.....	201	148	122	210	164	176
Déc. 1920.....	202	200	142	232	173	190
Déc. 1921.....	150	172	150	177	173	161
Déc. 1922.....	142	177	155	162	174	157
Déc. 1923.....	146	172	158	164	171	159
Déc. 1924.....	144	162	158	159	169	156
Déc. 1925.....	157	166	158	159	166	160
Déc. 1926.....	152	162	156	157	166	157

¹ Les chiffres pour tous les articles ont été calculés selon les proportions suivantes: Denrées alimentaires, 35 p.c.; chauffage, 8 p.c.; loyer, 18½ p.c.; vêtement, 18½ p.c.; divers, 20 p.c.